

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 18 décembre 2022 à 18h30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,
Madame Sophie Côté, conseillère
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et Greffière-trésorière

Est absente :

Aucun

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Signification de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour.
- 4- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-214 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2024
- 5- Adoption du règlement G300
- 6- Fin d'emploi – Employé numéro 323
- 7- Mandat main-d'œuvre et location de machinerie – Année 2024
- 8- Subvention - Patrimoine
- 9- Période de questions
- 10- Levée de l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2- SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme que les membres du conseil municipal ont été dûment convoqué conformément aux dispositions de la Loi.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

342-12-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

4- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-214 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

343-12-2023

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Luc Tétreault qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 2023-214 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2024 sera présenté pour adoption;

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 2023-214 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2024;

L'objet de ce règlement vise à établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

- 344-12-2023 **5- ADOPTION DU RÈGLEMENT G300**
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;
- CONSIDÉQUAN QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 12 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a également été adopté à la même séance;
CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE le conseil adopte le règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec;
- ET DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.
- L'objet de ce règlement vise à assurer une application uniforme et efficace des règlements par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et pluralité de règlement portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Maskoutains. Et le ministre de la Sécurité publique.
- 345-12-2023 **6- FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 323**
CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 323 a remis sa démission de son poste de contremaître des travaux publics et que celle-ci va être effective le 31 décembre 2023;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- D'ACCEPTER la fin de l'emploi de l'employé numéro 323, à titre de contremaître des travaux publics; et
- QUE la fin d'emploi soit effective le 31 décembre 2023.
- 346-12-2023 **7- MANDAT MAIN-D'ŒUVRE ET LOCATION DE MACHINERIE – ANNÉE 2024**
CONSIDÉRANT Qu'une offre de service de Nivelage Stéphane Beauchemin concernant la main-d'œuvre et pour la location de machinerie pour l'année 2024;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE le conseil octroie le contrat pour la main-d'œuvre et la location de machinerie effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024, et ce, pour l'année 2024 aux tarifs suivants :
- Taux horaire pour la main-d'œuvre : 45.00\$ / heure taxes en sus
 - Taux horaire pour la Niveleuse : 180.00\$ / heure taxes en sus
- 347-12-2023 **8- SUBVENTION – PATRIMOINE**
CONSIDÉRANT l'aide financière accordée pour le projet « *Circuit patrimonial et historique Saint-Valérien-de-Milton* » dans le cadre du programme d'appel de projets de mise en valeur du patrimoine de la MRC des Maskoutains qui s'inscrit dans l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;
- CONSIDÉRANT la résolution numéro 225-09-2022 adoptée le 12 septembre 2022 par le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la MRC des Maskoutains et la Municipalité signée les 9 janvier et 1^{er} février 2023;
- CONSIDÉRANT la première tranche de la subvention reçue;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire plus réaliser le projet;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE CONFIRMER que la Municipalité ne désire plus réaliser le projet;

DE DEMANDER à la MRC de mettre fin au protocole d'entente de l'aide financière accordée pour le projet « *Circuit patrimonial et historique Saint-Valérien-de-Milton* » dans le cadre du programme d'appel de projets de mise en valeur du patrimoine de la MRC des Maskoutains qui s'inscrit dans l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

DE REMBOURSER la première tranche de la subvention reçue.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est réservée pour les questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

348-12-2023

Considérant que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette séance à 18h47.

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière